

« Parcours d'engagement » et précarisation de la jeunesse

Le chômage des jeunes a bondi de 16% au dernier trimestre 2020 et reste en augmentation en 2021. Selon l'INSEE, le nombre de jeunes sans solution d'emploi ni de formation atteint 1,5 million en 2020 soit presque 13% des jeunes de 15 à 29 ans.

Depuis 2017, des milliards ont été dépensés pour de multiples plans de relance. En 2018, 15 milliards ont été versés au Plan Investissement Compétence (PIC). Et 2 milliards viennent d'être ajoutés récemment aux 7 milliards du « *plan 1 jeune 1 solution* ». Dans quel but ?

Une manne pour les patrons

Plus de 50 000 contrats d'apprentissages ont été signés en 2020, dont 495 000 dans le secteur privé, soit une hausse de 40%. Les entreprises ont été encouragées par la réforme de 2018, le plan « 1 jeune, 1 solution » et la prime allouée pour l'embauche d'un apprenti : 5000 euros pour l'embauche d'un apprenti mineur et 8000 euros pour l'embauche d'un apprenti majeur, jusqu'au 31 mars 2021. À cette date, plus de 400 000 demandes de prime ont été déposées par les entreprises.

Il faut ajouter l'aide unique à l'embauche d'un apprenti pour les contrats conclus entre janvier 2019 et juin 2020, puis à partir de janvier 2022. Versée chaque année pendant 3 ou 4 ans selon la durée du contrat, elle s'élève à 4 125 € la 1^{re} année, puis 2 000 € la 2^e année, et 1 200 € les 3^e et 4^e années.

Pendant ce temps, les lycées professionnels publics ont perdu 1000 postes sur la période. C'est l'équivalent de 20 lycées professionnels rayés de la carte.

Du « revenu » au « parcours d'engagement »

Parcours : c'est ainsi que le gouvernement a rebaptisé le « revenu d'engagement » annoncé par Macron le 12 juillet. Un contrat pour soumettre 500 000 jeunes de 16-25 ans à des « devoirs », en échange d'un « droit » à un accompagnement et à une éventuelle allocation mensuelle de 300 à 497€.

Ces jeunes seraient orientés, vers les métiers en tension et « accompagnés » par des opérateurs privés, et les entreprises encouragées, via des incitations financières, à les accueillir et les former.

Confinement, couvre-feu, école et universités fermées, et maintenant soumission au « contrôle continu », de la maternelle à l'université, au contrôle social quotidien du pass sanitaire... Pour Macron et la bourgeoisie, la jeunesse doit être préparée à se soumettre à la précarité généralisée dans un ordre économique et social à bout de souffle.

Le gouvernement instrumentalise cette situation pour distribuer de l'argent public aux entreprises. Nombre d'entre elles empochent les primes à l'embauche ou à l'apprentissage, et imposent des plans de licenciement, recrutent des jeunes sur des contrats courts et précaires ou sur des dispositifs de pseudo formation « maison ».

Contre l'offensive du capital, mettre en avant les véritables revendications

Cela implique d'abord de combattre pour préserver les acquis antérieurs, en particulier ceux reconquis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (lesquels sont aujourd'hui tous menacés).

- Droit aux études de son choix, gratuité réelle de ces études.
- Allocation d'étude, la même pour tous les étudiants, indépendamment des revenus des parents.
- Suppression de toutes les mesures organisant l'exploitation de la jeunesse : apprentissage, stages... et pour tous les jeunes en entreprise, mêmes droits que les autres salariés, mêmes droits syndicaux.
- Un véritable emploi, à plein temps, stable, sans flexibilité (en CDI ou sous statut de fonctionnaire).
- Abrogation des lois de destruction de la Fonction publique, du statut de fonctionnaire, rétablissement de tous les postes supprimés, ouverture massive des postes aux concours à hauteur des besoins.

La simple défense de ces revendications impose de s'affronter ouvertement au gouvernement. Le combat pour imposer la rupture des directions syndicales avec l'État bourgeois et l'unité des organisations sur ces revendications est essentiel pour réaliser les conditions de la mobilisation.

